

TRANSPORTS L'AUTO-PARTAGE SE DÉVELOPPE DANS LES VILLES FRANÇAISES

Une filiale de la Caisse des dépôts rachète **Caisse** commune, une société de voitures à la carte

TRANSDEV, la filiale de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) spécialisée dans le transport public, annoncera, lundi 29 septembre, l'acquisition de Caisse Commune, première société d'auto-partage en France. Créée en 1998, cette entreprise détient le plus grand parc de véhicules en auto-partage avec 120 voitures dans trente-cinq stations.

L'investissement initial, 1 million d'euros, peut paraître modeste, mais Transdev devrait rapidement investir plusieurs millions pour développer Caisse Commune. Il y a plus de vingt ans, à l'origine du renouveau du tramway en France, la filiale de la CDC fait aujourd'hui le pari de promouvoir avec le même succès « la voiture publique ».

Véritable service de voitures à la carte, l'auto-partage permet, grâce à une réservation par téléphone ou par Internet, de disposer d'une voiture pour une heure ou plusieurs semaines, y compris pour un départ immédiat et ce, quelle que soit l'heure de la réservation et de l'utilisation.

« Nous avons l'expertise de ce métier. Aux Pays-Bas, nous exploi-

tons 4 000 voitures. L'auto-partage est une véritable alternative au transport en commun dans des zones peu denses », assure Joël Lebreton, le directeur général de Transdev. Selon lui, les automobilistes doivent repenser l'usage et la possession de la voiture. « Il faut déconnecter les deux, martèle-t-il. Nous avons une carte à jouer dans un contexte de hausse du prix du carburant. »

Les mentalités changent

Si l'auto-partage est très développé dans certains pays européens, comme en Allemagne ou aux Pays-Bas, par exemple, il a encore du mal à s'imposer en France. Lyon et Strasbourg s'y sont mis. Nantes aussi. En avril, Transdev a signé un premier partenariat avec l'entreprise Nantes Auto Partage et a lancé le service « Marguerite » avec une trentaine de voitures.

« La participation des citoyens à l'auto-partage ne va effectivement pas de soi. La France est un pays souvent perçu comme individualiste et attaché à la voiture particulière », note Sébastien Noguès dans sa thèse « L'Auto-partage en France - Approche sociologique de services

éco-efficaces et des changements de comportement pour un développement soutenable ».

Compte tenu de l'augmentation des loyers dans les centres-villes, de la hausse du prix de l'essence, des parkings et du coût d'entretien d'un véhicule, c'est une solution vers laquelle les automobilistes devraient se tourner. « Avant, on était sur une clientèle militante, mais depuis deux ans, on voit bien que les mentalités sont en train de changer », avoue Philippe Ratto, président de Caisse Commune. Deux autres acteurs Okigo (Vincipark et Avis) et Mobizen, adossé à Veolia Transport, proposent aussi leurs services.

Lors du Mondial de l'automobile, Bertrand Delanoë, le maire de Paris, devrait rappeler sa volonté de développer un libre service automobile sur le modèle du Vélib', c'est-à-dire sans réservation. Baptisé Auto Lib', ce projet est encore à l'état de projet. Il vise à implanter début 2010, 4 000 voitures propres, à Paris et dans les communes limitrophes. ■

FRANÇOIS BOSTNAVARON
ET NATHALIE BRAFMAN